

PROCES VERVAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 5 avril 2023

05160 PONTIS Tel: 04.92.44.26.94 mairiedepontis@wanadoo.fr www.pontis.fr

Date de la convocation : le 29 mars 2023

Présents: 5: Monsieur Georges GAMBAUDO Maire, Messieurs FLUCHERE Frédéric, SARRAZIN Christian, FERDINAND

Jean-Marie, GINESTET Jean

Absent: 1: Madame Camille BOQUELET

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Monsieur Frédéric FLUCHERE est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Monsieur le Maire Déclare que le quorum est atteint et ouvre la séance à 15h00

L'ORDRE DU JOUR

- 1. Vote du Compte Financier Unique 2022 pour le budget de la commune.
- 2. Vote du Compte Financier Unique 2022 pour le budget de l'eau.
- 3. Vote des subventions aux associations.
- 4. Vote des 3 taxes.
- 5. Vote du budget 2023 pour l'eau.
- 6. Vote du budget 2023 pour la commune.
- 7. Questions diverses

2023-12

OBJET: APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 DU SEA - M49.

Rapporteur Monsieur FLUCHERE Frédéric, 1er adjoint du Maire

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération 2021-53 du 14 décembre 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le Compte Financier Unique 2022 de la commune de Pontis ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents :

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU;

Sur proposition du 1er Adjoint de la Commune de Pontis, le Conseil Municipal de Pontis,

Ouï cet exposé et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés : Monsieur le Maire, n'ayant pas participé au vote

➤ **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2022 de la Commune (anciennement Compte Administratif) comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT:

•	Recettes	31 509,08€
•	Dépenses	30 478,07€
•	Soit un excédent de fonctionnement de :	1 031,01€
•	Et un report excédentaire de l'exercice de l'année N-1 de	15 470,35€
•	Le résultat de clôture cumulé est excédentaire de	16 501,36€

> **DIT** que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de **16 501,36€** sera reporté en recette de fonctionnement au compte 002

SECTION D'INVESTISSEMENT:

•	Le résultat de clôture cumulé est excédentaire de	51 616,02€
•	Et un report excédentaire de l'exercice de l'année N-1 de	48 549,56€
•	Soit un excédent d'investissement de :	3 066,46€
•	Dépenses	18 057,22€
•	Recettes	21 123,68€

> **DIT** que le résultat excédentaire de la section d'investissement

de : **51 66,02**€ sera reporté en recette d'investissement au compte 001

> DIT que les Restes A Reporter en dépense pour un montant de 128 409,02€ sont décomposés comme suit :

Opération 10004 « périmètre de sécurité 1^{ere} phase », Article 2313 pour un montant de 7 798,02€ Opération 10010 « périmètre de sécurité 2^{ere} phase », Article 2111 pour un montant de 10 000€ Opération 10010 « périmètre de sécurité 2^{ere} phase », Article 2313 pour un montant de 103 862€ Opération 10006 « extension du réseau d'eau communal », Article 2315 pour un montant de 6 749€

> DIT que les Restes A Reporter en recette pour un montant de 86 200,76€ sont décomposés comme suit :

Opération 10004 « périmètre de sécurité 1^{ere} phase », Article 1313 pour un montant de 14 500€ Opération 10010 « périmètre de sécurité 2^{ere} phase », Article 1313 pour un montant de 70 000€ Opération 10006 « extension du réseau d'eau communal », Article 13111 pour un montant de 1 700,76€

- DIT que le résultat de clôture du Compte Financier Unique de l'exercice 2022 est de 25 751,62€
- **DONNE** pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<u>VOTE</u>: Pour 5: Messieurs FLUCHERE Frédéric, SARRAZIN Christian, FERDINAND Jean-Marie, GINESTET Jean, Madame Camille BOQUELET qui a donné son pouvoir à Monsieur GINESTET JEAN

Contre: 0, Abstention 1: Monsieur le Maire, GAMBAUDO Georges ne prend pas part au vote

2023-13

OBJET: APPROBATION COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 DU BUDGET DE LA COMMUNE – M57.

Rapporteur Monsieur FLUCHERE Frédéric, 1er adjoint du Maire

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération 2021-53 du 14 décembre 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le Compte Financier Unique 2022 de la commune de Pontis ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU;

Sur proposition du 1er Adjoint de la Commune de Pontis, le Conseil Municipal de Pontis,

Ouï cet exposé et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés : Monsieur le Maire, n'ayant pas participé au vote

➤ **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2022 de la Commune de Pontis (anciennement Compte Administratif) comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT:

•	Le résultat de clôture cumulé est excédentaire de	194 021,73€
•	Et un report excédentaire de l'exercice de l'année N-1 de	186 833,36€
•	Soit un excédent de fonctionnement de :	7 188,37€
•	Dépenses	149 133,58€
•	Recettes	156 321,95€

SECTION D'INVESTISSEMENT:

•	Le résultat de clôture cumulé est déficitaire de	-23 826,04€
•	Et un report excédentaire de l'exercice de l'année N-1 de	13 216,15€
•	Soit un déficit d'investissement de :	-37 042,19€
•	Dépenses	81 044,69€
•	Recettes	44 002,50€

- ➤ DIT que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 170 195,69€ sera reporté en recette de fonctionnement au compte 002
- ➤ **DIT** que le résultat déficitaire de la section d'investissement de : **23 826,04**€ sera reporté en dépense d'investissement au compte 001
- ➤ **DIT** que le résultat d'investissement fait ressortir un besoin de financement. Il est donc nécessaire d'affecter en investissement une partie du résultat de la section de fonctionnement. L'excédent de fonctionnement capitalisé de : 23 826,04€ sera reporté en dépense d'investissement au compte 1068
- ➤ DIT que le résultat de clôture du Compte Financier Unique de l'exercice 2022 est de 170 195,69€

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE: **Pour 5**: Messieurs FLUCHERE Frédéric, SARRAZIN Christian, FERDINAND Jean-Marie, GINESTET Jean, Madame Camille BOQUELET qui a donné son pouvoir à Monsieur GINESTET JEAN

Contre: 0, Abstention 1: Monsieur le Maire, GAMBAUDO Georges ne prend pas part au vote

2023-14

OBJET: VOTE DES TROIS TAXES – ANNEE 2023

Rapporteur Monsieur FLUCHERE Frédéric, 1er adjoint du Maire

Monsieur le Maire,

INFORME le Conseil Municipal que suite à la réception de l'état de notification des taux d'imposition des taxes locale pour l'année 2023 il convient de voter les taux de référence 2023 pour les taxes foncières bâti, les taxes foncières non bâti et les taxes d'habitation.

INFORME que le taux moyen communal de 2022 au niveau départemental est de 50,70 pour la Taxe Foncière (bâtie), de 66,58 pour la Taxe Foncière (non bâtie) et 19,40 pour la Taxe d'habitation **PROPOSE** d'établir les taux comme suit :

Taxe Foncière (bâtie) : 31,44%
 Taxe Foncière (non bâtie) : 55,81%
 Taxe d'habitation : 8,89%

•

Ouï cet exposé et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

<u>VOTE</u>: Pour 6, Messieurs GAMBAUDO Georges Maire, FLUCHERE Frédéric, SARRAZIN Christian, FERDINAND Jean-Marie, GINESTET Jean, Madame Camille BOQUELET qui a donné son pouvoir à Monsieur GINESTET JEAN Contre 0, Abstention 0

Le conseil maintient les taux des différentes taxes de la commune au même niveau que 2022. Toute fois au niveau nationales il est prévue une augmentation de 7% liée à l'inflation.

2023-15

OBJET: SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ASOCIATIONS – ANNEE 2023

Rapporteur Monsieur FLUCHERE Frédéric, 1er adjoint du Maire

Dans le cadre du budget communal 2023 et suite aux différentes demandes arrivées en mairie,

Monsieur le Maire,

RAPPELLE qu'une réunion finance s'est tenu afin de déterminer le montant des subventions allouées aux associations lorsque les dossiers de demande seront déposés et complet en mairie.

PROPOSE d'inscrire au budget le montant des subventions comme indiqué ci-dessous :

DECIDE d'attribuer une somme globale de 533,95 € pour les associations.

Sous réserve des rapports moraux et financiers des différentes associations.

Nom de l'Association	2023
Fondation du patrimoine	100,00€
Adil	33,95€
Secours populaire	200,00€
Ancien résistant vallée de l'Ubaye	50,00€
Ligue contre le cancer 04	150,00€

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal de Pontis, à l'unanimité :

<u>VOTE</u>: Pour 6, Messieurs GAMBAUDO Georges Maire, FLUCHERE Frédéric, SARRAZIN Christian, FERDINAND Jean-Marie, GINESTET Jean, Madame Camille BOQUELET qui a donné son pouvoir à Monsieur GINESTET JEAN Contre 0, Abstention 0

La délibération concernant la subvention pour l'association des Rimachays sera voté ultérieurement après réception du dossier complet de demande

2023-16

OBJET: ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF SEA – ANNEE 2023

Rapporteur Monsieur FLUCHERE Frédéric, 1er adjoint du Maire

Monsieur le Maire,

VU les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ; **VU** l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au 1er janvier 2023 ;

CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2023 présenté par Monsieur le Maire, soumis au vote par chapitre.

PROPOSE d'adopter le budget primitif de la commune pour l'exercice 2023, tel qui est décrit ci-dessous. Le budget est équilibré en recettes et en dépenses au montant de :

• Section de Fonctionnement :

Dépenses 46 419,00€ Recettes 46 419,00€

• Section d'Investissement :

Dépenses 259 694,00€ **Recettes** 259 694,00€

Ouï cet exposé et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

<u>VOTE</u>: Pour 6, Messieurs GAMBAUDO Georges Maire, FLUCHERE Frédéric, SARRAZIN Christian, FERDINAND Jean-Marie, GINESTET Jean, Madame Camille BOQUELET qui a donné son pouvoir à Monsieur GINESTET JEAN Contre 0, Abstention 0

2023-17

OBJET: ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE M57- ANNEE 2023

Rapporteur Monsieur FLUCHERE Frédéric, 1er adjoint du Maire

Monsieur le Maire.

VU les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au 1er janvier 2022 ;

CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2023 présenté par Monsieur le Maire, soumis au vote par chapitre.

PROPOSE d'adopter le budget primitif de la commune pour l'exercice 2023, tel qui est décrit ci-dessous. Le budget est équilibré en recettes et en dépenses au montant de :

• Section de Fonctionnement :

Dépenses 334 534,00€ Recettes 334 534,00€

• Section d'Investissement :

Dépenses 380 347,00€ Recettes 380 347,00€

Ouï cet exposé et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- > **APPROUVE** le niveau de vote proposé :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du programme pour la section d'investissement,

<u>VOTE</u>: Pour 6, Messieurs GAMBAUDO Georges Maire, FLUCHERE Frédéric, SARRAZIN Christian, FERDINAND Jean-Marie, GINESTET Jean, Madame Camille BOQUELET qui a donné son pouvoir à Monsieur GINESTET JEAN Contre 0, Abstention 0

Questions diverses:

1) Les travaux :

Le printemps arrive avec les beaux jours, c'est le moment des travaux. Messieurs Georges Gambaudo et Frédéric Fluchère font le point :

♣ Local technique, début des travaux dès la semaine prochaine.

Les DUP, nettoyage des périmètres de protections immédiats. Rendez-vous pour nettoyage de Sandenière basse le jeudi 13 avril à 8h30 place du village avec des tronçonneuses.

♣ Aménagement de la place de l'église/mairie qu'on pourra maintenant appeler place du village. Le revêtement goudron va être enlevé au profit d'un ensemble plus souple. Cette place sera conforme au projet plusieurs fois exposé en salle Francis ROUX, entièrement piétonnière sauf un passage devant l'église à partir du parking du cimetière.

2) Urbanisme:

Les réponses fortes intéressantes des pontissois sont nombreuses, nous attendons encore celles des retardataires (limite 30 avril). Une synthèse sera faite et communiqué à tous. Les réponses individuelles en notre procession ne sont pas communicables sauf autorisation des personnes. Celles-ci peuvent nous être envoyé par mail.

- 3) **Chemins ruraux**: Un inventaire sera fait prochainement.
- 4) Plan du cimetière : Le nouveau plan sera communiqué prochainement
- 5) La « Récrée Gourmande » : La buvette du dimanche après-midi, c'est un vrai succès, une trentaine de personnes vienne et/ou passent le tout dans une grande convivialité. Le concours de boule a été gagné par Robert Saunier, Carole (amie de Serge et Céline Moll) et Kiran Lorette (frère de Sanjay). Bravo à tous. L'important c'est de participer.

On se donne rendez-vous le **dimanche 14 mai** 2023 : en raison du pont du 8 mai, il sera plus facile pour tout le monde de se libérer le 14

Monsieur le Maire lève la séance à 19H45

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits Pour extrait conforme,

> Le Maire, Georges Gambaudo

Vu, secrétaire de séance